

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE GRAND QUEVILLY
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 25 juin 2026

PRÉSENTS : Nicolas ROULY, Carole ARSENE, Angélique BAILLEUL, Isabelle BÉRENGER, Danielle BOUTOUTE, Nicolas BRELEUR, Carol DUBOIS, Loïc DUBREIL, Claudine GUEZENNEC, Yazid LOUE, Sylvie RIDEL, Lionel THARREAU

ABSENTS EXCUSÉS : Mathéo DE SOUZA, Pierre-Edouard MAGNAN

ABSENTS EXCUSÉS AYANT REMIS UN POUVOIR : Sébastien DEWILDE à Lionel THARREAU, Julien FRILLAY à Carol DUBOIS, Quentin THIROT à Isabelle BÉRENGER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Carole ARSENE, assistée de la Directrice du CCAS, Anne TISSIER

Nombre d'administrateurs : 17

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15 (dont 3 pouvoirs)

BUDGETS SUPPLEMENTAIRES - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (SAAD)

Le Conseil d'Administration,

- Ayant entendu le rapport de Monsieur Nicolas ROULY, Président,

VU :

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles,
- Les instructions budgétaires et comptables M 57 et M 22,
- La délibération du Conseil d'Administration du 3 février 2026 portant approbation des budgets primitifs pour 2026,
- Les délibérations du 30 juin 2026 présentées à l'instant, adoptant le compte financier unique 2025 pour le CCAS et le compte administratif et de gestion 2025 pour le SAAD.

CONSIDÉRANT :

- Qu'il est nécessaire d'ajuster les recettes et dépenses en Investissement et en Fonctionnement afin de permettre au CCAS et au SAAD de s'adapter à la réalité du déroulement des opérations,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

A l'unanimité :

Adopte le Budget Supplémentaire du Budget Principal arrêté aux chiffres ci-dessous :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
011 Charges à caractère général	242 680,99 €	
012 Charges de personnel	45 000,00 €	
65 Autres charges de gestion courante	139 912,00 €	
67 Charges spécifiques	1 000,00 €	
68 Dotations aux provisions	3 303,00 €	
042 Opérations d'ordre entre sections	13 100,00 €	
002 Excédent antérieur reporté		274 200,83 €
70 Produits des services		25 000,00 €
74 Dotations et participations		144 361,00 €
78 Reprises sur provisions		11,16 €
042 Opérations d'ordre entre sections		1 423,00 €
Total de la Section de Fonctionnement	444 995,99 €	444 995,99 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
20 Immobilisations incorporelles (dont 2 443,60 € de RAR)	17 862,23 €	
21 Immobilisations corporelles (dont 14 312,15 € de RAR)	87 412,15 €	
040 Opération d'ordre de transferts entre sections	1 423,00 €	
001 Excédent antérieur reporté		84 023,32 €
10 Dotations, fonds et réserves		2 460,00 €
13 Subventions d'investissement reçues		7 114,06 €
040 Opération d'ordre de transferts entre sections		13 100,00 €
Total de la Section d'Investissement	106 697,38 €	106 694,38 €
TOTAL DU BUDGET	551 693,37 €	551 693,37 €

RAR : Restes à réaliser de l'année (n-1) pour un total de 16 755,75 euros

- Adopte le Budget Supplémentaire du SAAD arrêté aux chiffres ci-dessous :

<u>SECTION D'EXPLOITATION</u>	
<u>Dépenses</u>	
Groupe 1 – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	700,00 €
Groupe 2 – Dépenses afférentes au personnel	25 000,00 €
Groupe 3 – Dépenses afférentes à la structure	2 043,00 €
	27 743,00 €
<u>Recettes</u>	
Groupe 1 – Produit de la tarification et assimilés	13 931,00 €
Groupe 2 – Autres produits relatifs à l'exploitation	13 812,00 €
	27 743,00 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
<u>Dépenses</u>	
Chapitre 49 – Provisions pour dépréciations des comptes de tiers	390,39 €
<u>Recettes</u>	
001 – Excédent antérieur reporté	390,39 €

- Autorise le Président ou son représentant, à signer tout document y afférent.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures.
 Pour extrait conforme.
 LE PRÉSIDENT,
 Nicolas ROULY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation déposé au Greffe du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave FLAUBERT, 76000 ROUEN dans les deux mois suivant sa notification ou le début de son affichage.

Accusé de réception en préfecture
 076-267600625-20260630-01-07-2026-5-DE
 Date de réception préfecture : 01/07/2026